

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA VILLE DE  
GUESNAIN  
Séance du 25 juin 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 18 juin 2025 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

**Nombre de membres**

- en exercice : 27
- Présents : 19
- Votants : 25 (dont 6 procurations)

**Présents :**

Madame LUCAS Maryline – **Maire**

Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- CANIVET Bertrand - TAIRA Marylène - Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed – FERREN Claudine – PILNIAK Alain - CASPERS Mauricette - **Adjoint**

Mesdames et Messieurs SENEZ Jean-Pierre – DOISY Bernard - KAPOUN Jean-Jacques - KHELIFA Armelle – SAENEN Romuald - MARTIN Nuccia – EZAHOUID Mohamed - BLANCHARD Perrine - DELCAMBRE Chantal - Monsieur MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain – **Conseillers**

**Absents ayant donné procuration**

Monsieur CARRE Odilon à Madame TAIRA Marylène  
Madame PLANCKE Dorothée à Madame CASPERS Mauricette  
Monsieur LAMBERT Gaston à Monsieur SENEZ Jean-Pierre  
Monsieur DEFAUQUET Gérald à Monsieur SAENEN Romuald  
Madame WILLERVAL Aurore à Monsieur CANIVET Bertrand  
Madame DUCATILLON Béatrice à Monsieur DEVRED Sylvain

**Absents :**

Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

**Secrétaire de séance :** Monsieur SENEZ Jean-Pierre

**DESIGNATION DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Madame le Maire rappelle l'article L2121-22 du CGCT et la délibération du 24 juin 2020 ayant pour objet la désignation des commissions municipales.

*Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.*

Madame le Maire rappelle que chaque commission sera composée de la manière suivante :

- Pour la liste « Ensembles, Solidaires et Responsables » : 6
- Pour la liste « Guesnain, Notre Ville, Votre Avenir » : 1
- Pour la liste « Notre Parti, C'est Guesnain » : 1

Au vu du non maintien des délégations d'Adjoints et des élections des deux nouveaux Adjoints au conseil municipal du 27 mai 2025, il y a lieu de modifier la composition de la commission Jeunesse et citoyenneté, de la Commission Petite-Enfance- Jeunesse et de la commission Finances pour la bonne administration des affaires de la commune.

Il est donc proposé :

Envoyé en préfecture le 04/07/2025  
Reçu en préfecture le 04/07/2025  
Publié le  
ID : 059-215902768-20250625-D4DU250625-DE

- De modifier la composition de la Commission Petite enfance – Jeunesse et de la Commission de cohérence entre les délégations retirées commissions ci-après en remplacement de Monsieur Romuald SAENEN, ancien Adjoint en charge de la Jeunesse et Citoyenneté par son remplaçant et en remplacement de Monsieur Bernard DOISY, ancien Adjoint en charge des finances par son remplaçant et présentées comme suit :

### **JEUNESSE – CITOYENNETE**

CANIVET Bertrand  
EZAHOUID Mohamed  
BLANCHARD Perrine  
LAMBERT Gaston  
WILLERVAL Aurore  
MARTIN Nuccia  
DUCATILLION Béatrice  
« Notre Parti, C'est Guesnain » : non désigné

### **PETITE ENFANCE - JEUNESSE**

PLANCKE Dorothée  
CANIVET Bertrand  
DELCAMBRE Chantal  
BLANCHARD Perrine  
LAMBERT Gaston  
EZAHOUID Mohamed  
DUCATILLION Béatrice  
« Notre Parti, C'est Guesnain » : non désigné

### **FINANCES**

PILNIAK Alain  
LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed  
CARRE Odilon  
CANIVET Bertrand  
MARTIN Nuccia  
SENEZ Jean Pierre  
DEVRED Sylvain  
« Notre Parti, C'est Guesnain » : non désigné

Le Conseil Municipal,  
Vu l'exposé de Madame le Maire,  
A la majorité,

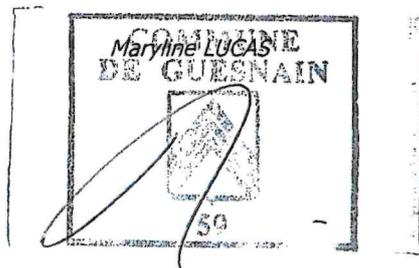
Autorise la modification de la composition des commissions suivantes :

- Jeunesse – citoyenneté
- Petite enfance - Jeunesse
- Finances

Comme désignées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Le Maire de la ville de GUESNAIN  
certifie que le présent acte réceptionné  
par le Sous-Préfet de DOUAI  
le 4/07/2025... publié ou notifié  
le 4/07/2025... est exécutoire  
le Maire, ~~qui ne peut empêcher~~

Le secrétaire de séance, ~~l'Adjoint~~

Jean-Pierre SENEZ.

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Jean-Pierre SENEZ', written in a cursive style.